

Formation Initiale selon la Norme NF C 18510 de janvier 2012

Objectifs pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les dangers de l'électricité et être capable d'identifier et analyser le risque électrique • Connaître les prescriptions et procédés de prévention du risque électrique et savoir les mettre en œuvre • Etre capable de mettre en application les mesures de prévention adaptées pour prévenir le risque électrique sur les ouvrages ou les installations concernés ou dans l'environnement. • Savoir intégrer la prévention dans la prescription du travail pour les personnes qui en ont la charge. • Etre informé de la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique 	
Durée de la Formation	<p>Habilitations B1, B2, BR 3 jours soit 21 heures dont 3 heures de pratique Habilitation BC : 2,5 jours, soit 17,5 heures dont 3,5 heures de pratique Ces niveaux d'habilitations peuvent être combinés lors d'une même formation</p>	
Nombre de Candidats	Groupe de 10 personnes maximum.	
Pré requis	<p>Maîtriser la lecture, l'écriture, la compréhension du français. Avoir, dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou les installations électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Différencier les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu. - Identifier les dispositifs de protection - Identifier les équipements électriques dans leur Environnement (fonctions : séparation, protection commande, etc.) - Lire un schéma électrique et reconnaître les matériels à partir de leurs symboles 	
Public concerné	HABILITATIONS SELON LES TACHES REALISEES	
	BR	<ul style="list-style-type: none"> - Réalise et organise des interventions BT générales d'entretien et de dépannage dans un voisinage BT, - Intervient et dépanne sur défaut. Pose et dépose les protections isolantes en présence de tension. Effectue des connexions, déconnexions, des mesurages et réglages. - Réalise la consignation pour son propre compte. - Peut encadrer un exécutant.
	BC	<ul style="list-style-type: none"> - Réalise la consignation et déconsignation d'une installation électrique pour assurer la protection des personnes et des ouvrages contre les conséquences de tout maintien accidentel ou de toute apparition ou réapparition intempestive de tension. - Gère les procédures d'accès, de suivi et de contrôle correspondantes.

	<p>B1 B1V</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalise des travaux hors tension d'ordre électrique dans un environnement électrique et/ou dans le voisinage électrique. - Procède à du remplacement d'appareils défectueux hors tension sous le contrôle du Chargé des Travaux en s'assurant de sa propre sécurité.
	<p>B2 B2V</p> <p>Chargé d'assurer la direction des travaux d'ordre électrique, est responsable de la sécurité collective. Vérifie et/ou pose les balisages. S'assure que la consignation est effective avant d'ordonner les travaux au personnel B1,B1V.</p>
Moyens	<p>Formateur Habilitation Electrique Power Point Coffret d'installation électrique</p>
Lieu de la Formation	<p>Dans votre entreprise ou dans les locaux de PLATINIUM CQFT</p>
Recyclage	<p>Tous les 3 ans maximum ou suite à une interruption de pratique de plus de 6 mois</p> <p>Durée du recyclage : 1,5 jour</p>
Suivi et évaluation des résultats	<p>Un QCM d'évaluation des acquis Un avis après formation pour chaque stagiaire Une attestation de présence Une attestation de formation individualisée Un document d'évaluation de satisfaction</p>

PROGRAMME

MODULE TRONC COMMUN AUX DIFFERENTES HABILITATIONS : B1, B2, BR, BC, BEM (14 heures)

- LES EFFETS DU COURANT ELECTRIQUE SUR LE CORPS HUMAIN :
 - Mécanismes des électrisations, d'électrocution et de brûlures

- LES DIFFERENTS DOMAINES DE TENSION :
 - Les zones d'environnement

- LE PRINCIPE D'UNE HABILITATION :
 - Qualification et habilitation
 - Obligations de l'employeur
 - Les différents symboles d'habilitation et leur rôle
 - Le titre d'habilitation
 - Les zones de travail et les prescriptions associées

- Les différentes interventions BT générales et les interventions BT élémentaires et les limites respectives de leur domaine
- Les fonctions des matériels électriques BT et TBT
- Les informations à échanger avec le chargé d'exploitation électrique

- LES RISQUES LIES A L'UTILISATION ET A LA MANIPULATION DES MATERIELS ET OUTILLAGES SPECIFIQUES AUX INTERVENTIONS EN BT

- LES DOCUMENTS APPLICABLES DANS LE CADRE D'UNE INTERVENTION BT

- PRINCIPES GENERAUX DE PREVENTION AU COURS D'UNE OPERATION ELECTRIQUE
 - La mise en sécurité d'un circuit
 - La Vérification d'Absence de Tension

- LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION COLLECTIVE :
 - Signalisation et repérage des ouvrages électriques
 - Mesures principales de protection
 - Autres mesures de protection

- LES MOYENS DE PROTECTION INDIVIDUELLE
 - Les limites d'utilisation

- CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT OU D'INCENDIE :
 - Notions de secourisme,
 - Incendie sur un ouvrage électrique
 - Enceintes confinées

LES DIFFERENTES OPERATIONS SELON LES TACHES A EFFECTUER

REALISER DES TRAVAUX D'ORDRE ELECTRIQUE, DES INTERVENTIONS D'ENTRETIEN, DE DEPANNAGE (B1, B1V, BR) : 7 H DONT 3 H DE PRATIQUE

- MISE EN APPLICATION PRATIQUE : (B1, B1V)
 - Reconnaître et repérer un environnement ou un local à risque
 - Appliquer la prévention du risque électrique dans le cadre des travaux d'ordre électrique
- MISE EN APPLICATION PRATIQUE : (BR)
 - Réaliser un dépannage avec nécessité de consignation
 - Réaliser une connexion/déconnexion
 - Réaliser une pose de nappe

CONSIGNER UN EQUIPEMENT OU UNE INSTALLATION ELECTRIQUE (BC) :3,5 H DE PRATIQUE

- LES OPERATIONS DE CONSIGNATION ET LES DOCUMENTS ASSOCIES
 - A transmettre au chargé d'exploitation
 - A transmettre au chargé de travaux
 - Rédaction d'une attestation de consignation en 1 étape et en 2 étapes
- MISE EN APPLICATION PRATIQUE :
 - Assurer une consignation en une étape

DIRIGER DES TRAVAUX D'ORDRE ELECTRIQUE (B2, B2V) : 7 H DONT 3H DE PRATIQUE

- MISE EN APPLICATION PRATIQUE :
 - Préparer des travaux d'ordre électrique
 - Assurer la direction des travaux confiés à des exécutants
 - Réaliser une deuxième étape de consignation